

« BEA »

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de €50.000
Siège social : 4, rue de Moimont – 95470 Saint-Witz
889 080 149 RCS Pontoise
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize septembre,

Monsieur Edouard de Bengy, né le 26 juin 1979 à Bourges (18), de nationalité française, demeurant 25, rue des Fossés – 60200 Compiègne, associé unique et co-Gérant de la société BEA, société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de €50.000, divisé en 5.000 parts sociales de €10 de valeur nominale, a délibéré sur les points suivants :

- *Révocation de Madame Caroline de Bengy en qualité de co-Gérante de la Société ;*
- *Pouvoirs ;*
- *Questions diverses.*

Monsieur Edouard de Bengy préside la séance en qualité de co-Gérant et d'associé unique de la Société.

Madame Caroline de Bengy est également présente en sa qualité de co-Gérante de la Société.

Le Président de séance dépose sur le bureau :

- *Une copie des statuts en vigueur ;*
- *Le texte des résolutions proposées.*

Ceci étant rappelé, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Révocation de Madame Caroline de Bengy en qualité de co-Gérante de la Société)

À titre introductif, l'associé unique rappelle les motifs ayant conduit à solliciter la révocation Madame Caroline de Bengy de son mandat de co-Gérante de la Société.

Conformément aux stipulations de l'article 18.3.2 des statuts de la Société, desquelles il résulte que :

« Nonobstant le fait que le gérant soit éventuellement nommé pour une durée déterminée, il est révocable à tout moment par décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales composant le capital sans qu'un quelconque juste motif ne soit requis.

La révocation du gérant, même sans juste motif, n'ouvre droit à aucune indemnisation, ni même au respect d'un quelconque préavis. »

l'associé unique décide de révoquer de ses fonctions de co-Gérante de la Société, avec effet à compter de ce jour :

Madame Caroline de Bengy
De nationalité française
Née le 13 juin 1982 à Suresnes (92)
Demeurant 25, rue des fossés – 60200 Compiègne

Conformément aux stipulations précitées, cette révocation n'ouvrira droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit au profit de la co-Gérante ainsi révoquée.

L'associé unique rappelle que Madame Caroline de Bengy n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de co-Gérant depuis sa nomination.

DEUXIÈME DÉCISION
(Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé, par l'associé unique et Gérant ainsi que Madame Caroline de Bengy, ancienne co-Gérante révoquée.

Les soussignés déclarent expressément accepter la signature des présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique YouSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la présente conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les soussignés se déclarent parfaitement informés de cette technologie, de ses conditions d'utilisation et des dispositions légales et réglementaires applicables au procédé de signature électronique et, par conséquent, renoncent à titre définitif et irrévocable à se prévaloir à quelque titre que ce soit de tout défaut (i) d'information relativement au procédé de signature électronique utilisé, et/ou (ii) de fiabilité dudit procédé de signature électronique, et/ou (iii) de preuve de leur intention de signer la présente.

<i>Edouard de Bengy</i> ✓ Certified by  yousign Monsieur Edouard de Bengy Associé unique et co-Gérant	<i>Caroline de Bengy</i> ✓ Certified by  yousign Madame Caroline de Bengy Nouvelle co-Gérante
---	---